

GE_GERICHTE ATAS/155/2021 vom 2. März 2021

GE Cour de justice, 2021-03-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_155_2021

FR: GE_GERICHTE ATAS/155/2021 du 2 mars 2021

IT: GE_GERICHTE ATAS/155/2021 del 2 marzo 2021

Volltext

Siégeant : Eleanor McGREGOR, Présidente; Andres PEREZ et Christine TARRIT-DESHUSSES, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/421/2021 ATAS/155/2021 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 2 mars 2021 9ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée à GY

recourante

contre UNIA CAISSE DE CHÔMAGE, sise CDC-Centre de compétences Romand, LAUSANNE

intimée

A/421/2021 - 2/2 - Vu la décision sur opposition du 27 janvier 2021 de la caisse de chômage UNIA (ci- après : l'intimée) admettant l'opposition formée par Madame A_____ (ci-après : la recourante) et annulant la décision du 12 janvier 2021 ; Vu le recours du 5 février 2021 interjeté par la recourante contre cette décision par- devant la chambre des assurances sociales de la Cour de justice ; Vu l'enregistrement par la chambre de céans du recours le 9 février 2021 ; Vu le courrier de la chambre de céans du 9 février 2021 accordant à l'intimée un délai au 9 mars 2021 pour lui faire parvenir sa réponse ; Vu le courrier de la recourante du 17 février 2021, par lequel elle déclare retirer son recours ; Attendu que selon l'art. 89 al. 1 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA - E 5 10), le retrait du recours met fin à la procédure ; Que tel est le cas en l'espèce, la recourante ayant déclaré retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. Que, pour le surplus, la procédure est gratuite. ***

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie NIERMARÉCHAL

La présidente

Eleanor McGREGOR

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.